

Projet IMSA : Innovation et mobilisation pour la sécurité alimentaire

MANDAT : TRANSFORMATION DES PRODUITS LAITIERS

L'objectif de ce mandat est d'offrir un accompagnement technique et de transmettre les compétences en ce qui concerne l'amélioration de la transformation des produits laitiers en fromage frais et en fromage vieillis.

TÂCHES LIÉES AU MANDAT

- Évaluation des conditions actuelles des sites où sont projetés les Centres de transformation du lait, et proposition d'une stratégie d'amélioration de ces centres
- Élaboration d'une proposition d'administration productive et commerciale des centres de transformation collectifs.
- Élaboration d'une proposition de transformation des dérivés de produits laitiers, particulièrement en ce qui a trait à la production de fromages frais et de fromages vieillis.
- Formation des producteurs-trices en ce qui concerne l'amélioration des conditions de transformation et de la qualité des produits obtenus, particulièrement les fromages. Si possible, faire connaître les différences technologiques impliquées dans la production de fromages biologiques.

PROFIL RECHERCHÉ

- Formation d'ingénieur agroindustriel, avec connaissance en transformation biologique
- Expérience en assistance technique et en formation en transformation de produits laitiers
- Connaissances des normes de design et de salubrité dans les infrastructures de transformation laitière
- Connaissance de l'administration et de l'entretien de centres de transformation laitière
- Valeurs de solidarité, de partage, de flexibilité et d'ouverture interculturelle
- Membre de l'Union paysanne, ou disposéE à le devenir
- Base d'espagnol, un atout

SÉJOUR ET PARTENAIRE: Une dizaine de jours en Bolivie, ainsi qu'une dizaine de jours au Pérou. Ajustements possibles si le/la coopérantE n'est pas en mesure de couvrir le mandat dans les deux pays.

DATES : Pour ce mandat, une personne est recherchée entre novembre 2018 et mars 2019. Les dates précises du séjour de coopération pourront être déterminées selon les disponibilités du/de la coopérantE et des partenaires terrain.

FRAIS ET IMPLICATION EXIGÉE : Tous les frais de déplacement et de séjour sont couverts par L'ŒUVRE LÉGER. Le/ la coopérantE doit s'engager à participer à un atelier de préparation pré-départ (1 journée) de même qu'à fournir un rapport au retour, ou autre activité de communication pertinente au retour.